NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22233/Rev.1
18 février 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cuba : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 674 B (1990),

Réaffirmant la nécessité d'entreprendre une action en vue d'un règlement pacifique de la situation actuelle dans le Golfe,

Attaché au rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït, et résolu à éviter de nouvelles pertes en vies humaines et en biens matériels,

Considérant le rôle qu'a joué le Secrétaire général en vue d'éliminer et d'éviter des situations de conflit et le rôle qu'il est appelé à jouer dans la recherche d'une solution pacifique pour mettre fin à l'état de guerre qui règne dans le Golfe,

Considérant également les efforts que le Secrétaire général a déployés à cette fin avant l'ouverture des hostilités le 16 janvier 1991,

Appuyant la déclaration que le Secrétaire général a faite à la presse le 15 janvier 1991,

1. Réaffirme la confiance qu'il a dans le Secrétaire général, agissant dans le cadre de sa mission de bons offices, et le prie de prendre les initiatives diplomatiques qu'il estimera appropriées, sur la base de la déclaration qu'il a faite à la presse le 15 janvier 1991, ainsi que de tout fait ultérieur dont il jugera judicieux de tenir compte;

2. Prie le Secrétaire général de l'informer des résultats de sa mission de bons offices et de ses efforts diplomatiques.

91-06954 1320z (F)